

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 88

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

532 432 515 RCS Angers.

LINKTECH.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 50000 EUR.

Adresse : 20, rue de la Bretesché, Champtoceaux, 49270 Orée d'Anjou.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion Zoé Société civile au capital variable Siège social : 20 rue de la Bretesche, 49270 Orée d'Anjou 797 940 137 RCS Angers Linktech Société par actions simplifiée au capital de 50.000 € Siège social : 20 rue de la Bretesche, 49270 Orée d'Anjou 532 432 515 RCS Angers AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé du 23 mai 2019, Les sociétés Zoé et Linktech ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société Linktech par la société Zoé, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2018, la fusion devant produire effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, premier jour de l'exercice social en cours de la société Zoé. La société Linktech ferait apport à la société Zoé de la totalité de son actif, soit 272.922 €, à charge de la totalité de son passif, soit 129.308 €. La valeur nette des apports s'élèverait ainsi à 143.614 €. La société Zoé, absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions de la société Linktech, absorbée, il ne serait procédé à aucune augmentation du capital de la société Zoé. Les apports effectués par la société Linktech, absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres de la société Zoé, absorbante, il n'a été établi aucun rapport d'échange ni aucune prime de fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 24 mai 2019 au greffe du Tribunal de commerce d'Angers pour les sociétés Zoé et Linktech. Pour avis.